

11. Langues : Française et anglaise

Le niveau de compétences en langues étrangères est défini selon le cadre européen

- A utilisateur Elémentaire (scolarité obligatoire)
 - A1 découverte : école élémentaire
 - A2 intermédiaire ou usuel collège
- B utilisateur indépendant lycée
 - B1 niveau seuil
 - B2 avancé, indépendant compétence opérationnelle limitée ou réponse appropriée dans des situations courantes/ Baccalauréat
- **Il est exigé un niveau de compétence B2 minimum.**

Dès la rentrée (au moment des inscriptions), l'étudiant bénéficie d'un bilan de compétences en langue française.

Si à l'issue de ce bilan le niveau est B2, l'étudiant n'a pas besoin d'un soutien.

Si le niveau est A1, A2, B1 l'étudiant est tenu de suivre un enseignement et de valider ses acquis.

En cas de note < 10/20 l'étudiant a la possibilité de le valider avant d'accéder en 3^{ème} année de médecine.

- **Langue anglaise** : La même démarche que pour la langue française est adoptée avec la possibilité pour les étudiants ayant validé le niveau B2 de langue française dès l'entrée en première année, de débiter l'apprentissage de la langue anglaise.
Pour les autres étudiants, cet enseignement sera prodigué en deuxième année.

Organisation :

L'enseignement des langues étrangères est pris en charge par les Centres d'Enseignement Intensifs de Langues (CEIL), affiliés aux Universités.

- **Le test initial de langue française** dès la rentrée (peut se faire sur plate-forme informatique).

- Etudiants de niveau A1 et A2 un enseignement en commun de même que les étudiants de niveau B1 et B2 avec le VH suivant :

- A1 + A2 : 3h/ semaine, durant les deux semestres
- B1 : 1h30h/ semaine, durant les deux semestres

Une note < 10/20 ne doit pas amener l'étudiant à refaire l'année ; il gardera ce module en dette et devra le valider avant d'accéder en 3^{ème} année de médecine.

- **Etudiants ayant niveau B2 en langue française** : test de compétences en langue anglaise.

12. Langues